
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 31 mai 2022 à compter de 14 h 00 au Centre communautaire et récréatif situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Bois-Franc
Bouchette
Blue Sea
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absente :

Madame la conseillère Véronique Danis

Montcerf-Lytton

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communications (virtuellement), ainsi qu'un journaliste.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 14 h 00.

Ajournement de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier propose et il est résolu d'ajourner la séance, il est présentement 14h01.

Réouverture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de réouvrir la séance à 15h20.

2022-R-AG211

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil du 31 mai 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSEIL

2022-R-AG212

Autorisation - Demande au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'agrandissement de son siège social;

Considérant que la MRC a pris connaissance du guide PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Considérant que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Considérant que la MRC confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Anne Potvin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Rondeau, directrice générale, à déposer une demande dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-R-AG213

Suivi - Projet pilote de gouvernance en santé et services sociaux

Considérant les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ci-après la « MRC », relativement à des enjeux et préoccupations de gouvernance en santé et services sociaux sur le territoire de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que suivant ces résolutions, ainsi que de nombreux échanges et rencontres tenus entre la MRC et le CISSS de l'Outaouais, ci-après le « CISSSO », dans ce dossier, deux dernières rencontres de travail ont eu lieu entre les deux organisations permettant de faire les arrimages entre la vision du projet pilote de gouvernance locale de la MRC et celle de de gestion de proximité du CISSSO;

Considérant que les rencontres tenues ont permis de concilier les objectifs de chacun afin de convenir d'une proposition conjointe intégrant un nouvel organigramme pour le territoire val-gatinois, lesquels sont inclus à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Considérant que la proposition conjointe sera déposée par le CISSSO au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de demander que le modèle ainsi proposé soit adopté à titre de structure permanente;

Considérant que la mise en place de cette structure sera suivie de l'élaboration rapide d'un Plan d'action intégrant notamment les trois axes décrits au Projet de gouvernance en santé et services sociaux adopté par le Conseil de la MRC;

Considérant que l'adoption de la structure présentée devra absolument être accompagnée du financement nécessaire à sa mise en place et à en assurer la pérennité;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 31 mai 2022 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D'adopter** la proposition conjointe présentée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le CISSS de l'Outaouais relativement une structure de gouvernance en santé et services sociaux sur le territoire val-gatinois;
- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux d'adopter la proposition conjointe ainsi présentée, incluant notamment la mise en place d'une structure permanente de gestion de proximité et de gouvernance;
- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux d'allouer les sommes nécessaires à la mise en place et au maintien de la structure permanente présentée dans la proposition conjointe.
- **D'autoriser** la préfète, Mme Chantal Lamarche, à réaliser toutes les démarches requises pour le suivi de ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à M. Robert Bussière, député de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2022-R-AG214

Demande au gouvernement du Québec – Prise en compte les particularités régionales lors de l'analyse de conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) – Modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Besoin en logements

Considérant le besoin criant en logement dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et un très faible taux d'inoccupation des logements;

Considérant le contexte socio-économique et un indice de vitalité économique parmi les plus faibles au Québec pour la MRC;

Considérant le manque de terrain disponible au développement dans les périmètres urbains de certaines municipalités;

Considérant la volonté de différents acteurs de vouloir procéder à une densification douce sur des terrains déjà construits à l'extérieur des périmètres urbains;

Considérant qu'une des réponses au manque en logement dans la région serait de permettre l'ajout d'un logement additionnel aux résidences unifamiliales hors périmètre urbain ou de permettre l'ajout d'unités d'habitation accessoires;

Considérant la volonté du Conseil de la MRC d'apporter une modification à son Schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser les logements additionnels aux résidences unifamiliales hors périmètre urbain et d'autoriser les unités d'habitation accessoires sur son territoire;

Considérant le cadre d'analyse strict des OGAT et de très faible prise en compte des particularités régionales lors des avis ministériels;

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu unanimement par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec de bien vouloir prendre

en compte les particularités régionales et les besoins en logements dans la Vallée-de-la-Gatineau lors de son analyse de conformité au OGAT suivant la modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-R-AG215

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 15 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.